

Règlement du groupe de pilotage et des groupes de travail de la «Plateforme de la société civile Agenda 2030 de développement durable»

But

Le présent document règle le fonctionnement et la composition du groupe de pilotage et des groupes de travail de l'association «Plateforme de la société civile Agenda 2030 de développement durable» (ci-après Plateforme Agenda 2030). Il complète les statuts de l'association.

Groupe de pilotage

Le groupe de pilotage exerce les **fonctions** suivantes :

- *Représentation des membres* : Le groupe de pilotage assure une représentation appropriée des divers secteurs ou thèmes de la société civile dans la plateforme et représente en particulier les membres de cette dernière.
- *Orientation stratégique et positionnement politique* : Le groupe de pilotage est chargé de l'orientation stratégique de la plateforme et adopte d'éventuelles positions communes si celles-ci doivent être défendues au nom de la plateforme. Entre également dans les compétences du groupe de pilotage la décision relative à des coopérations possibles (conférences communes, partenariats, etc.) avec des acteurs extérieurs à la plateforme. Le groupe de pilotage formule des propositions à l'attention du comité que celui-ci peut déléguer au bureau de coordination.
- *Consultation* : En vue d'assurer une élaboration représentative des décisions, les membres du groupe de pilotage sont tenus de procéder à une consultation sur les décisions stratégiques et positionnements politiques avec les réseaux ou groupes de travail qu'ils sont chargés de représenter. Dans l'exécution et l'évaluation de telles consultations, ils tiennent compte du fait que les réseaux ou groupes de travail qu'ils représentent peuvent aussi comprendre des organisations et des personnes non membres de la plateforme. A la faveur de la consultation sur le secteur ou thème concerné de la société civile, ils veillent simultanément à tenir compte des voix de membres de la plateforme non membres des réseaux concernés.
- Le groupe de pilotage a la possibilité d'inciter à l'*institution de groupes de travail*.

La **composition** du groupe de pilotage se présente comme suit :

- *Représentation des réseaux thématiques* : Les membres de la «Plateforme Agenda 2030» sont en général déjà organisés dans des réseaux thématiques établis. La liste de ces réseaux sera rectifiée, actualisée ou confirmée par l'assemblée des membres. Chaque réseau a la possibilité de désigner un/e représentant/e dans le groupe de pilotage ainsi qu'un/e suppléant/e.
- Le groupe de pilotage cherche activement l'obtention d'une composition des organes équilibrée entre les hommes et les femmes et les régions linguistiques.
- *Représentation des groupes de travail*: Les groupes de travail dans le cadre de la plateforme ont la possibilité de demander une représentation dans le groupe de pilotage. Ce dernier décide lui-même de l'admission de nouveaux membres.

- *Le /la président/e du comité* devient également un membre du groupe de pilotage par son élection. D'autres membres du comité peuvent prendre part avec voix consultative aux séances du groupe de pilotage.
- Le secrétariat participe aux séances du groupe de pilotage à titre consultatif.

Fonctionnement du groupe de pilotage :

- Le groupe de pilotage décide lui-même de la *fréquence et des modalités* (face-à-face, Skype / téléphone) de ses séances ordinaires et consultations (par courriel), mais siège au moins quatre fois par an. Durant la phase initiale de la plateforme, de fréquentes rencontres face-à-face sont recommandées.
- Le comité de l'association et/ou un tiers des membres du groupe de pilotage peuvent convoquer des *séances extraordinaires* de ce groupe.
- La *prise de décision* au sein du groupe de pilotage s'appuie sur les principes de la démocratie participative. Ses consultations se tiennent dans un esprit de respect mutuel, d'ouverture d'esprit et de volonté de coopération. Les décisions sont prises par consensus et peuvent être bloquées par le veto d'un seul membre en cas d'objection grave et fondée.
- Des membres de la plateforme n'appartenant pas au groupe de pilotage peuvent assister à ses séances. Les invitations aux séances et les ordres du jour du groupe de pilotage sont remis à temps aux membres de la plateforme.

Groupes de travail

- Les groupes de travail de la plateforme peuvent être thématiques et / ou fonctionnels, et orientés à court ou long terme. Des groupes de travail thématiques peuvent par exemple se consacrer à un ODD particulier ou aux interfaces entre divers ODD et comprendre des représentant/e/s de divers réseaux. Des groupes de travail fonctionnels peuvent par exemple se vouer (à long terme) à la sensibilisation de l'opinion à l'Agenda 2030 ou (à brève échéance) à l'organisation d'un événement.
- Les groupes de travail s'autoconstituent. Leur création peut aussi être incitée par le comité, le groupe de pilotage et / ou le secrétariat. Pour être considérés comme groupe de travail de la plateforme, ces derniers doivent comprendre au moins deux membres de celle-ci. Ils sont tenus de s'inscrire auprès du secrétariat et de désigner une personne de contact. Le secrétariat tient une liste des groupes de travail à laquelle tous les membres de la plateforme ont accès. Les groupes de travail sont invités à faire périodiquement rapport sur leurs activités au groupe de pilotage.
- Les groupes de travail peuvent demander une représentation au sein du groupe de pilotage.
- Les groupes de travail décident eux-mêmes de leur composition mais sont en principe tenus d'être ouverts à la participation de tous les membres de la plateforme. Des non-membres peuvent aussi prendre part aux consultations des groupes de travail.
- Les groupes de travail peuvent organiser des activités propres et adopter des positions au nom des personnes présentes. Si des activités et des prises de position devaient être réalisées au nom de la plateforme, les groupes de travail déposent une demande dans ce sens au groupe de pilotage. Il appartient à ce dernier de prendre une décision consultative sur de telles demandes.
- Les groupes de travail s'efforcent de veiller à un échange ouvert et de tenir dûment compte de l'approche attentive à diverses perspectives et holistique de l'Agenda 2030.